



Votre préfecture
se modernise
Ne perdez plus
de temps
aux guichets

VOTRE PERMIS EN LIGNE 24h/24, 7j/7

Vol, perte, détérioration, expiration de la durée administrative de votre permis de conduire, prorogation poids lourd, changement d'état civil, extension du permis de conduire, premier permis...

Connectez-vous sur :

www.ants.gouv.fr



Au préalable

Je crée mon compte

1. Je me connecte sur : www.ants.gouv.fr
2. Je crée mon compte **ANTS** sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par mes soins (je dois disposer d'une adresse électronique) ;
3. Je peux ensuite suivre l'avancement de ma demande grâce à mon espace, et à des notifications par mail et SMS.

J'ai perdu ou je me suis fait voler mon permis

1. J'achète mon timbre fiscal dématérialisé de 25 €. <https://timbres.impots.gouv.fr/>
2. En cas de vol, j'effectue d'abord une **déclaration de vol auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie** et je la scanne. Je fais ma demande de nouveau permis en joignant ma déclaration de vol.
3. En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne en même temps que ma demande de nouveau permis : je peux la télécharger et l'imprimer après validation de ma demande.

Mon permis a atteint la date limite d'expiration, je souhaite renouveler mon permis poids lourds


- Je remplis le formulaire en ligne en joignant les documents scannés, demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire et de ma visite médicale, effectuée chez un médecin agréé de mon département (uniquement pour les permis C et D et autres...).

Je prépare mes pièces justificatives

Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir :

- de ma pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ^(*) ;
- d'un justificatif de domicile ;
- d'une photo d'identité numérique ;
- de ma signature numérique.

Tous ces documents doivent être fournis au format numérique (pièce d'identité photo, et justificatif de domicile scannés).

 En cas de déménagement ou changement de nom suite à un mariage, il n'y a pas d'obligation de changer votre adresse sur votre permis de conduire. Seul le nom de famille (nom de naissance) figure sur le permis de conduire.

^(*) Pour un premier permis ou un renouvellement, je me munis de l'une des pièces suivantes :

- ma carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans ;
- de mon passeport biométrique/de service/de mission valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- de mon passeport non biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans.

Mon permis est détérioré

- Je remplis le formulaire en ligne en joignant les documents scannés, demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire détérioré.

Mon état civil a changé

- Je remplis et j'envoie le formulaire en ligne en joignant les documents demandés scannés et un scan de mon livret de famille (en cas de divorce) ou de jugement (en cas d'adoption)